

Questionnaire sur le droit à l'éducation, à l'intention des gouvernements, organisations internationales, incluant les agences du système des Nations Unies, organisations non-gouvernementales et autres intéressés
(Résolution 8/4 du Conseil des droits de l'homme)

Le rapport annuel du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme en 2010, traitera du droit à l'éducation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. A cet effet, le questionnaire ci-joint sollicite la coopération de toutes les parties intéressées afin d'assister pour la préparation dudit rapport, en apportant information, matériel et autres commentaires appropriés.

Plus spécifiquement, le Rapporteur spécial souhaiterait que les parties intéressées lui fassent part de leurs expériences, défis et succès dans la provision d'éducation pour les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Dans le rapport en question, le Rapporteur spécial se concentrera sur la situation des personnes vivant à l'extérieur de leur pays d'origine ou de nationalité, indépendamment de leur âge. Cela inclut les migrants en situation régulière ou irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile, indépendamment de leur statut légal dans leur pays de résidence.

Pour la préparation du questionnaire, une attention particulière doit être accordée au principe de non-discrimination, en accord avec les quatre composantes essentielles sur le droit à l'éducation identifiées précédemment, à savoir, la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'adaptabilité¹. En répondant aux questions, veuillez tenir compte des facteurs tels que le sexe, l'âge (enfants, adolescents, adultes), l'origine culturelle, le statut socio-économique, les personnes ayant des handicaps ainsi que des questions de santé (VIH SIDA, grossesse, etc.). Il est également essentiel que dans les réponse au questionnaire chaque groupe spécifique de personnes en question (migrant ou réfugié ou demandeur d'asile) soit clairement distingué de l'autre.

Le Rapporteur spécial serait reconnaissant si les gouvernements concernés pourraient encourager la participation des personnes et organisations concernées dans la collecte d'informations., Le Rapporteur spécial tient particulièrement à la participation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans ce processus.

Vu la capacité limitée pour effectuer des traductions, il est encouragé de soumettre les contributions dans une langue de travail de l'ONU et de transmettre par voie électronique les réponse au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, à l'adresse suivante:

Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
(a/s: Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation)
Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse
Fax: + 41 22 917 90 06; E-mail: sreducation@ohchr.org

Afin que l'information reçue puisse servir à la préparation du prochain rapport, il est recommandé de soumettre les réponse le plus tôt possible et dans tous les cas avant le 20 janvier 2010.

¹ Voir Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, Commentaire général no.13, article 6, E/C.12/1999/10 et Rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, E/CN.4/1999/49

Questionnaire

Profil du pays – statistiques

1. Le Rapporteur spécial aimerait recevoir de l'information sur les caractéristiques démographiques et sociologiques des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** présent dans le pays ainsi qu'une indication sur le pays en question: est-il considéré comme un pays d'origine, de transit ou de destination ?

Dans ce contexte, des renseignements relatifs au nombre et proportion de la population composée de **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile**, ainsi que des détails sur l'âge (enfants (0-18 ans), jeunes (19-25 ans), adultes (26-59), personnes âgées (plus de 60 ans)), le sexe et le handicap, les lieux de résidence de la majorité de ces populations (zones urbaines/rurales, camps de réfugiés, campements, etc.), ainsi que toute autre information relative à la démographie, l'origine culturelle ou sociale des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** vivant dans votre pays serait grandement apprécié.

Cadre juridique

2. Veuillez indiquer comment la législation nationale reconnaît le droit à l'éducation pour les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile**.

Dans ce contexte, des renseignements sur des accords de coopération et/ou partenariats avec d'autres Etats ou institutions dans les prestations de services éducatifs seraient particulièrement appréciés.

Préoccupations et défis éducatifs

Le Rapporteur spécial serait particulièrement intéressé à comprendre comment la présence de **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** affectent les services éducatifs, et plus particulièrement il aimerait connaître les besoins et défis que doivent surmonter les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** en relation à leur droit à l'éducation. En répondant à chaque question, merci de porter une attention particulière aux programmes éducatifs qui vont de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Si possible merci de préciser les niveaux éducatifs (primaire, secondaire, postsecondaire (universitaire ou autre)) ainsi que les types de programmes proposés (éducation formelle ou non-formelle) dans votre réponse.

3. Comment le système éducatif national (public et privé) est-il affecté par la présence de **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** dans votre pays ? Quelles adaptations spécifiques ont dû être réalisées dans le système éducatif suite à leur présence ?

4. Quels sont les formalités nécessaires que doivent remplir les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** afin d'être inclus dans le système éducatif ? Par exemple, si tel est le cas, quel type de documents doivent-ils fournir au sujet de l'âge, la scolarité

antérieure ou la présence dans le pays ? (Veuillez préciser pour quel niveau d'éducation ces critères et conditions s'appliquent).

5. Quelles sont les institutions et organisations responsables et/ou impliquées dans la provision et la garantie du droit à l'éducation des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** ?

6. Comment les divers origines et besoins spécifiques des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** sont-ils pris en compte dans la politique éducative nationale ? Existe-t-il un système d'évaluation qui mesure les progrès dans la présence et les résultats éducatifs des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** ? Si oui, comment ce système fonctionne ?

7. Les professeurs et autre personnel éducatif reçoivent-ils des formations spécifiques en ce qui a trait à l'intégration des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** dans leur classes ou projets éducatifs ?

8. Les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** ont-ils accès à des programmes d'éducation non-formels² tels que la formation professionnelle informelle, des cours sur les compétences pour la vie courante, des centres d'apprentissage ou récréatifs ou autres ? (Si oui, merci de préciser le type de programme et aussi dans quel contexte les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** y participent).

9. Les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** participent-ils à des écoles ou programmes éducatifs autres que ceux reconnus par le Ministère de l'éducation ? (Si oui, merci de décrire ces écoles, ainsi que toute forme de collaboration entre ces écoles/programmes et les autorités éducatives).

10. Quels sont les besoins les plus importants en termes d'éducation, des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** ?

11. En ce qui concerne l'éducation, veuillez identifier les obstacles spécifiques auxquels les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** sont confrontés. Merci de donner des exemples et d'indiquer quelles mesures ont été prises pour surmonter ces obstacles, incluant ceux mentionnés ci-dessous et d'autres qui s'appliquent à votre pays. Pour chaque type d'obstacle, merci d'indiquer comment ceux-ci font obstacle à des résultats éducatifs semblables à ceux des citoyens du pays.

11(a). Veuillez indiquer à quel type de besoins linguistiques les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** doivent faire face afin d'accéder à une éducation de qualité. Quelles mesures ont été prises afin d'adresser ces besoins ?

²«Les programmes d'éducation non formelle sont généralement offerts en dehors du système formel et ne donnent pas lieu nécessairement à une reconnaissance ou accréditation. Cependant, ils peuvent être liés à des écoles ou sous la supervision du ministère de l'Éducation, et les élèves peuvent en profiter pour ensuite intégrer les programmes d'éducation formelle. De tels programmes ont un plan d'action comprenant des objectifs, un plan d'apprentissage, des supports pédagogiques et le contenu pédagogique se caractérise par une variété, une flexibilité, et une pertinence destinée à des groupes spécifiques d'élèves, ainsi qu'une capacité à réagir aux nouveaux besoins éducatifs des enfants ou des adultes. Leur programmes comprennent des variantes des programmes du Ministère, parfois à un rythme accéléré, ou des cours nouveaux avec de nouvelles approches d'apprentissage.» (INEE, Normes minimales d'éducation en situations d'urgence, des crises et des reconstructions)

11(b). Veuillez indiquer quels sont les obstacles financiers auxquels les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** doivent faire face afin d'accéder à une éducation de qualité. Quelles mesures ont été prises afin d'adresser ces besoins ?

11(c). Quels sont les obstacles auxquels les **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** doivent faire face afin d'obtenir une reconnaissance ou une accréditation par le pays de résidence de leurs diplômes et certificats émis dans leur pays d'origine ou dans d'autres états, ou en cas de retour dans leur pays d'origine ? Merci d'indiquer les mesures prises afin de faciliter le processus de reconnaissance.

12. Veuillez indiquer, si applicable, quels sont les facteurs qui entravent l'égalité hommes-femmes dans l'accès des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** à une éducation de qualité. Merci d'illustrer par des exemples si possibles.

13. Veuillez indiquer, si applicable, quels sont les facteurs qui entravent l'accès des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** handicapés à une éducation de qualité. Merci d'illustrer par des exemples si possible.

14. Veuillez indiquer, si applicable, quels sont les facteurs qui entravent l'accès des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** adultes à une éducation de qualité. Merci d'illustrer par des exemples si possible.

15. Veuillez mentionner des exemples d'initiatives réussies pour faciliter l'inclusion des **migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** dans le système éducatif national.

Le Rapporteur spécial remercie tous ceux qui répondront à ce questionnaire.